

Chancellerie d'État Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Sirènes d'alarme : prochain test le mercredi 1er février 2023

Chaque année, les sirènes d'alarme sont testées dans toute la Suisse le premier mercredi du mois de février afin de vérifier leur bon fonctionnement. Le test porte non seulement sur les sirènes de l'alarme générale mais aussi sur celles de l'alarme eau. Cette année, ce test aura lieu ce mercredi 1er février 2023 entre 13h30 et 15h00. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection. Il est également l'occasion d'inviter la population à utiliser l'application Alertswiss.

Avec l'application Alertswiss et son site Internet, les cantons et la Confédération disposent ainsi d'un moyen supplémentaire pour alerter la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Ce mercredi 1^{er} février 2023, parallèlement au déclenchement du test de l'alarme générale sur les sirènes, tous les cantons diffuseront également une alarme test sur les canaux d'Alertswiss.

Test des sirènes : alarme générale et alarme eau

Le Canton de Neuchâtel dispose d'un réseau d'alarme étendu de 91 sirènes fixes réparties dans toutes les localités auxquelles s'ajoutent les 4 sirènes alarme eau du barrage du Châtelot situées le long du Doubs entre le barrage et la douane de Biaufond. En collaboration avec les cantons, les communes et les exploitants de barrages, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) veille à l'actualisation continue et à la disponibilité permanente des systèmes d'alarme. Cette année, seul le fonctionnement des sirènes fixes sera vérifié dans tout le canton le 1er février 2023. Le test porte aussi bien sur l'alarme générale que sur l'alarme eau.

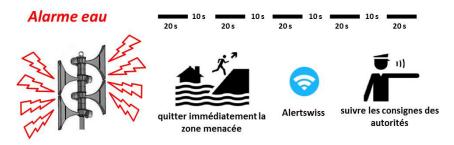
Le signal de l'alarme générale sera diffusé à 13h30. Il s'agit d'un son oscillant régulier d'une durée d'une minute. Au besoin, le test peut être poursuivi jusqu'à 14h. À partir de 14h15, c'est le signal de l'alarme eau qui sera testé dans les zones situées en aval du barrage du Châtelot, et ce jusqu'à 15h au plus tard. Ce signal consiste en douze sons bas continus de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes.

Que faut-il faire en cas d'alarme réelle ?

Si l'alarme générale retentit en dehors des tests annoncés, cela signifie qu'un danger peut survenir pour la population. Dans ce cas, il faut écouter la radio ou s'informer sur les canaux d'Alertswiss, suivre les consignes des autorités et mettre ses voisins au courant.



L'alarme eau indique quant à elle un danger immédiat en aval d'un barrage. La population est alors invitée à quitter immédiatement la zone menacée. Les habitant-e-s de ces secteurs reçoivent des aide-mémoire qui les informent sur l'alarme eau et les possibilités de se mettre à l'abri.



Alertswiss

Grâce aux services d'Alertswiss, la population peut mieux se préparer aux catastrophes et situations d'urgence. Elle est invitée à utiliser ces canaux d'alarme et d'information et à installer <u>l'application</u> <u>Alertswiss</u> sur les smartphones employés quotidiennement. Alertswiss est disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation Android et IOS via le Google Play Store ou l'App Store d'Apple.

Plus d'informations sur :

- le site de la Confédération : www.sirenes-alarme.ch
- le portail Alertswiss : www.alert.swiss
- le site du service de la sécurité civile et militaire : www.ne.ch/alarme

Contact:

Amélie Locqueneux, Officier d'état-major – ORCCAN, service de la sécurité civile et militaire (SSCM), tél: 032 889 63 08.

Colombier, le 30 janvier 2023